



CSLG NEVERS-DECIZE CONDITIONS D'ACCES 2024 - 2025

Les mesures suivantes sont applicables pour l'ensemble de la saison.

- Pour la musculation: (Mezzanine et salles cardio)

Accès 7/7jours de 8h00 à 22h00 sauf les mardi et vendredi de 13h00 à 15h30 (entretien des locaux).
Maximum 8 personnes en salle "mezzanine" et 3 personnes maximum par salles "cardio".

- **Pour le badminton et le ping-pong**, accès les lundi, mercredi et vendredi de 18h00 à 22h00, les mardi et jeudi de 20h00 à 22h00, les samedi et dimanche de 8h00 à 22h00.
Maximum 8 personnes (2 terrains de jeux en double pour le badminton).

- **Pour les cours fitness**, créneaux les mardi et jeudi de 18h00 à 20h00.
(Inscriptions auprès du responsable "Jean-Michel" 06.24.31.01.48).

- **Pour le Cross Training Force**, accès 7/7jours de 8h00 à 22h00 sauf les mardi et vendredi de 13h00 à 15h30 (entretien des locaux), et les mardi et jeudi de 18h00 à 20h00 (cours de fitness).
Maximum 8 personnes simultanément sur la structure.

- **Pour le MMA**, accès 7/7jours de 8h00 à 22h00 sauf les mardi et vendredi de 13h00 à 15h30 (entretien des locaux), et les mardi et jeudi de 18h00 à 20h00 (cours de fitness).
Maximum 4 personnes simultanément sur les tapis.

Le tarif "avantageux" consenti est le reflet des contraintes militaires imposées.

TOUTE PERSONNE DESIRANT S'ENTRAINER DANS LE GYMNASSE DOIT PASSER PAR LE POSTE DE POLICE POUR SE FAIRE INSCRIRE AU CAHIER DE PRESENCE.

<https://cslg-decize.sportsregions.fr>

<https://fr-fr.facebook.com/cslg.decize>

Le Président du CSLG

Le 25 août 2024

Club Sportif et de Loisirs de la Gendarmerie Nevers-Decize.

Email : cslg-decize@live.fr